



# APPELLATION RÉSERVÉE DU QUÉBEC

INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE (IGP)

# AGNEAU DE CHARLEVOIX

Les agneaux de Charlevoix sont des agneaux de bergerie élevés dans l'aire géographique de Charlevoix. Leur alimentation est adaptée aux conditions particulières de cette région. Ce savoir-faire, développé au fil du temps par les producteurs, confère à l'agneau de Charlevoix une couleur rosée à rouge pâle. Peu grasse, la viande est douce au goût et juteuse. L'ensemble du processus d'élevage et de transformation est certifié par un organisme indépendant. Cela garantit ainsi l'authenticité du produit.

ÉTIQUETAGE OBLIGATOIRE

- L'appellation « Agneau de Charlevoix ».
- La mention « Indication géographique protégée ».
- Le nom de l'organisme de certification accrédité par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).
- Le numéro de certificat de l'atelier de transformation.
- Le numéro d'identification de l'agneau ou le numéro de lot.
- La mention « Né et élevé dans Charlevoix ».



## L'usage de l'appellation

# « AGNEAU DE CHARLEVOIX »

est réservé exclusivement aux produits certifiés conformes au cahier des charges.

Le cahier des charges relatif à l'IGP « Agneau de Charlevoix » ainsi que la liste des entreprises bénéficiant de cette IGP sont disponibles auprès du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants : [cartv.gouv.qc.ca/agneaucharlevoix](http://cartv.gouv.qc.ca/agneaucharlevoix).

---

Le 21 mars 2009, par un avis publié à la *Gazette officielle du Québec*, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a reconnu l'indication géographique protégée (IGP) « **Agneau de Charlevoix** ».

La *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* confère aux entreprises inscrites auprès d'un organisme de certification accrédité le droit exclusif de désigner leurs produits par cette appellation réservée.

---

Plus d'information dans le site Internet du gouvernement du Québec :

[Quebec.ca/alimentsdici](http://Quebec.ca/alimentsdici)

## SURVEILLANCE DE L'USAGE DES APPELLATIONS RÉSERVÉES

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a pour mission de surveiller l'usage des appellations réservées.

### POUR VÉRIFICATION :

201, boulevard Crémazie Est,  
bureau 4.03  
Montréal (Québec) H2M 1L2

514 864-8999  
[surveillance@cartv.gouv.qc.ca](mailto:surveillance@cartv.gouv.qc.ca)  
[cartv.gouv.qc.ca](http://cartv.gouv.qc.ca)

